



**Enfants abusés:
Quel soutien pour les parents ?**

**L'expérience des groupes de parole
pour les mamans d'enfants victimes d'abus**

**SOS Enfants ULB
Muriel Van de Maele
Chantal Duchâteau
Dr. Marc Gérard**

SOMMAIRE

FICHE SYNTHETIQUE	5
RESUME	7
1. REFLEXION THEORIQUE	7
2. L'EXPERIENCE DES GROUPES DE PAROLE POUR MERES D'ENFANTS VICTIMES D'ABUS SEXUEL	7
3. TEMOIGNAGES	9
4. LE MOT DE LA FIN	9
CHAPITRE I. SI NOUS REFLECHISSONS ENSEMBLE ?	11
1. INTRODUCTION	13
2. POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA THEORIE.....	15
CHAPITRE II. LES GROUPES DE PAROLE, DE LA THEORIE A LA PRATIQUE.....	21
1. POUR QUI ?	23
2. POURQUOI DES GROUPES DE PAROLE ?.....	23
3. COMMENT ?	25
4. L'EXPERIENCE DE L'EQUIPE SOS ENFANTS ULB	27
CHAPITRE III. TEMOIGNAGES.....	31
1. MADAME A	33
2. MADAME L	33
3. MADAME J	34
4. MADAME S	35
5. QUELQUES POINTS COMMUNS	35
CHAPITRE IV. GUIDE PRATIQUE	37
1. LISTE DES EQUIPES SOS ENFANTS.....	39
2. BUREAUX D'ASSISTANCE AUX VICTIMES.....	41
3. AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES (ASJ).....	42
4. AUTRES RESSOURCES	43
CHAPITRE V. BIBLIOGRAPHIE.....	45
1. AUTOUR DES GROUPES	47
2. AUTOUR DE L'ABUS SEXUEL ET DE SA REVELATION	47
3. AUTOUR DE LA TRANSMISSION TRANSGENERATIONNELLE.....	48
4. AUTOUR DE LA CONTENANCE MATERNELLE.....	48

Fiche synthétique

■ Mots clés

Abus sexuels, contenance maternelle, groupe de parole, inceste, lien, réparation, résilience, révélation, soutien, traumatisme, transmission transgénérationnelle.

■ Indications pratiques

● Pour qui :

- ▶ Toutes les personnes désireuses de venir en aide aux parents d'enfants victimes d'abus sexuels ;
- ▶ Toutes les personnes désireuses d'organiser des groupes de parole dans ce cadre spécifique d'abus sexuels, ou d'autres cadres de leur choix ;
- ▶ Toutes les personnes qui s'interrogent sur leur pratique, et souhaitent qu'une réflexion et des moyens communs soient mis en œuvre pour soutenir et soulager la souffrance de ceux qu'ils côtoient dans leur travail.

● Pour quoi :

- ▶ Promouvoir l'aide aux parents d'enfants victimes d'abus sexuels ;
- ▶ Promouvoir le travail en groupes de parole

● Comment :

- ▶ A travers une réflexion théorique sur l'abus sexuel, la contenance maternelle, et la transmission transgénérationnelle
- ▶ A travers des témoignages de personnes ayant participé à ces groupes ;
- ▶ A travers un petit annuaire reprenant les coordonnées de quelques services d'aide ;
- ▶ A travers une brève revue bibliographique sur le thème de l'abus sexuel, de la transmission et de la contenance maternelle.

● Ce document peut donc servir à la fois :

- ▶ De point de départ à une réflexion théorique sur l'aide aux victimes, sur la question de la transmission du négatif et sa réparation possible, sur l'abus sexuel, et la contenance maternelle ;
- ▶ De modèle d'inspiration pour la création ou l'animation de groupes de parole pour les parents d'enfants victimes d'abus sexuels, mais aussi dans d'autres cadres de travail ;
- ▶ D'annuaire téléphonique pour tous ceux qui souhaitent orienter leurs patients ou les personnes qu'ils rencontrent vers des services spécialisés dans l'aide aux victimes ;
- ▶ D'inspiration pour des lectures sur les thèmes de l'abus sexuel, des groupes de parole, de la transmission transgénérationnelle et de la contenance maternelle.

Résumé

Ce document traite de la nécessité d'apporter de l'aide aux parents d'enfants victimes d'abus sexuels, et expose l'expérience des groupes de parole organisés par l'équipe SOS Enfants ULB. Celle-ci pouvant servir de modèle pour qu'un réseau d'aide thérapeutique plus large se développe en Belgique afin de répondre aux besoins de ces parents souvent bien démunis lors de la révélation des faits. Démunis émotionnellement mais aussi concrètement par rapport aux démarches à entreprendre. Le but n'est bien entendu pas d'imposer ce modèle comme étant le seul possible, mais plutôt comme un point de départ à l'émergence d'une réflexion commune et au développement d'une pratique créative.

■ Le document comporte 5 parties :

- ▶ Une réflexion théorique sur l'aide à apporter aux parents d'enfants victimes, à partir des concepts d'abus sexuels, de transmission transgénérationnelle, de contenance maternelle et de traumatisme ;
- ▶ Une présentation de notre modèle de travail en groupes de parole, qui s'appuie sur les groupes de parole pour mères d'enfants abusés sexuellement ;
- ▶ Une présentation de témoignages de mamans ayant participé à ces groupes ;
- ▶ Un petit guide pratique reprenant les coordonnées de quelques services d'aide aux victimes et à leur entourage ;
- ▶ Une bibliographie succincte.

● 1. Réflexion théorique

La révélation des abus sexuels engendre une crise émotionnelle, relationnelle, sociale et matérielle. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut alors soutenir l'enfant, et valoriser le courage qu'il lui a fallu pour briser le silence, et un consensus de plus en plus large se fait pour dire qu'il faut aussi soutenir son entourage. On connaît en effet l'importance décisive de l'attitude des parents -et nous nous axons dans ce document essentiellement sur la mère, pour des raisons purement pratiques- dans le pronostic à long terme de l'enfant victime d'abus sexuels. Nous savons tous en tant que professionnels que ce soutien si nécessaire des parents à l'enfant ne va cependant pas toujours de soi. L'enfant doit parfois faire face à un parent qui minimise, dénie, le culpabilise, l'agresse, le rejette, etc ...

Différents facteurs de vulnérabilité influencent l'attitude que le parent adoptera dans les suites de la révélation des abus, sans pour autant la déterminer de façon linéaire ou irréversible. Facteurs liés à sa vie d'adulte, mais aussi à sa vie d'enfant, et aux liens transgénérationnels qui le relie à ses aïeux. Carences précoces, ruptures nombreuses (placements, abandons, liaisons amoureuses instables, etc), événements de vie potentiellement traumatiques (violences, abus sexuels, morts brutales, etc), répétitions transgénérationnelles de manques, de traumatismes, ... en sont quelques-uns. Pris dans ses propres failles, prisonnier de ses propres traumatismes, le parent ne peut se rendre entièrement disponible pour soutenir son enfant et faire preuve de "contenance" (au sens winnicottien de contenance maternelle).

Mais si un parent qui n'a pas hérité d'un modèle de soutien sur lequel s'appuyer ou qui a subi des traumatismes multiples aura probablement plus de difficultés qu'un autre à se montrer soutenant pour son enfant, et sera plus déstabilisé par la révélation des abus, une réparation reste possible, notamment grâce aux interventions des professionnels. Offrir un soutien à ces parents fragilisés leur permet en effet de révéler et de sortir des traumatismes dont ils restaient prisonniers, et de se réparer partiellement en s'appuyant sur un modèle contenant auquel s'identifier. Dès lors, leur propre capacité de contenance se développe et leur enfant en bénéficie. Soutenir le parent, c'est donc aussi soutenir l'enfant. C'est l'objectif des groupes de parole pour parents d'enfants abusés organisés par l'équipe SOS Enfants ULB depuis presque 8 ans. Ces groupes visent à sortir les parents de l'isolement, du secret et de la culpabilité, à leur redonner confiance, en leur offrant un étayage à travers la création de liens affectifs et sociaux au sein du groupe, et la relance de la pensée. Ils visent également la rupture de la répétition du négatif le cas échéant, et un meilleur avenir pour les enfants de ces parents, à travers un travail du lien parents-enfants. Dans la pratique, nous n'avons jusqu'ici réalisé que des groupes pour mères d'enfants victimes d'abus sexuels, mais une demande de plus en plus insistante se fait entendre de la part d'hommes qui souhaitent bénéficier d'une aide du même type.

● 2. L'expérience des groupes de parole pour mères d'enfants victimes d'abus sexuel

▶ Pré requis :

Les participantes sont toutes des mères d'enfants ayant subi un abus sexuel intra ou extra familial avéré. Il leur est demandé d'avoir un suivi en individuel en parallèle du groupe, au sein de l'équipe ou ailleurs.

► Contre-indications:

Des entretiens préliminaires permettent aux animateurs de constituer un groupe dont les participantes ont des attentes et des motivations compatibles avec les objectifs prévus.

Sont exclues:

- des personnalités trop fragiles, ou souffrant de pathologies psychiatriques ;
- des personnes qui auraient déjà pris un recul tel qu'elles ne se sentiraient plus émotionnellement impliquées par les abus ;
- Enfin, quand un doute important subsiste par rapport à la réalité des abus, l'intégration dans le groupe est également déconseillée de façon à ce que celui-ci ne devienne pas le lieu d'une recherche de vérité, mais reste bien un espace de parole autour d'un vécu difficile.

► Pourquoi des groupes de parole ?

1. Le groupe permet de relativiser et de prendre du recul par rapport à son vécu.
2. Le groupe est un espace créatif qui permet la mobilisation de ressources parfois insoupçonnées.
3. Le groupe permet aux participantes de se réconcilier avec une humanité décevante.
4. Le groupe favorise l'expression et la mentalisation d'une violence primitive réactionnelle aux abus et à leur révélation.
5. Le groupe permet de continuer à vivre "avec ça".

► Comment ?

1. **Les animateurs:** nous avons opté pour la mixité dans le couple d'animateurs car nous ne voulions pas que le groupe devienne un lieu où "l'on fait la peau aux hommes". La présence d'intervenants féminin et masculin qui se complètent et se respectent contribue à aider les mamans à se réconcilier avec l'image de l'homme.
2. **Préparer l'entrée dans le groupe via des entretiens préliminaires:** permet aux animateurs de constituer un groupe homogène, compatible avec les objectifs poursuivis, et aux participantes de se familiariser avec les animateurs et avec les règles du groupe. Un premier lien se crée ici.
3. **Les règles de fonctionnement du groupe:**
 - positionnent le groupe en tant que groupe de parole ou de soutien
 - ont un effet apaisant sur les participantes parce qu'elles donnent des repères
 - permettent aux intervenants d'évaluer dans quelle mesure les objectifs sont atteints

Les règles fondamentales sont :

- le groupe définit, sans contrainte de la part des intervenants, les sujets abordés,
- les intervenants veillent à la fluidité de la circulation de la parole et s'efforcent de synthétiser, lorsque c'est nécessaire, les idées qui émergent,
- le respect de la parole des autres participants,
- le secret vers l'extérieur du groupe de tout ce qui s'y dit (confidentialité),
- le respect de l'intimité que chacun souhaite préserver par rapport aux événements et à son histoire personnelle,
- l'engagement de participer à toutes les séances,
- le déroulement limité du groupe pendant 10 séances ; toutes les dates sont fixées d'emblée,
- la durée définie de chaque séance : 1h30,
- le respect du cadre (espace, temps) mis en place,
- la création d'une ambiance de convivialité par l'organisation d'une collation,
- le paiement d'une participation financière à chaque séance,
- le caractère fermé du groupe,
- la présence des deux intervenants à chaque séance ; en cas d'absence fortuite de l'un d'eux, le groupe n'aurait pas lieu et la séance serait reportée,
- la disponibilité des intervenants pour rencontrer individuellement l'une ou l'autre participante qui en ressentirait le besoin.

4. **Le cadre spatio-temporel:** la durée de chaque séance (1h30) a été choisie sur base de deux constats : d'abord, que la " sauce " met un certain temps à prendre ; ensuite qu'animer un groupe pendant plus d'1h30 ne permettrait plus aux animateurs d'être suffisamment attentifs à ce qui s'y passe, et le risque serait alors de passer à côté des objectifs fixés. Les séances de groupe se déroulent toujours au même endroit. Le local est préparé par les animateurs, de sorte que les participantes s'y sentent attendues et bien accueillies. Une collation est prévue à chaque séance, la première étant offerte par les animateurs.

5. En parallèle du groupe: le suivi individuel

Le groupe a pour effet de permettre un travail individuel plus approfondi : la confrontation au regard des autres ouvre à de nouveaux points de vue, à plus de nuances, à plus de remises en question de la position tenue jusque là. Ce travail individuel est par ailleurs une des conditions d'entrée dans le groupe car l'expérience groupale va réveiller des pensées et des émotions potentiellement bouleversantes ; il est donc essentiel qu'un lieu où en parler existe.

● 3. Témoignages

Nous retrouvons les points communs suivants au sujet de l'expérience des groupes de parole:

En termes de sentiments: culpabilité, honte, colère, sentiments violents, désespoir, incompréhension, difficultés à en parler, sentiment de solitude notamment dû au manque de soutien reçu de l'entourage.

En termes d'attentes: se sentir moins seules, se confronter à d'autres réalités, partager un même vécu, obtenir du soutien moral, relativiser, prendre du recul.

En termes d'apports: le sentiment de ne plus être seules, le sentiment d'avoir pu partager une expérience semblable, l'obtention d'un soutien moral, l'échange de "trucs" pour s'en sortir, une meilleure compréhension des rouages judiciaires, la capacité de relativiser et de prendre du recul, la libération de sentiments violents et de la culpabilité liée à cette violence.

La relativement grande concordance entre les attentes et les apports nous permet de confirmer l'utilité des groupes de parole comme soutiens efficaces pour les mères d'enfants victimes d'abus sexuels.

En termes de regrets / de difficultés: une certaine difficulté à terminer le groupe, un désir inassouvi de maintenir le contact, de poursuivre les échanges et rester dans une démarche contenante, le sentiment que tout n'a peut-être pas été dit.

● 4. Le mot de la fin

Nous observons dans la pratique l'effet bénéfique des groupes de parole comme outils de réparation, de soutien, et de remaillage affectif et social pour les parents d'enfants victimes d'abus sexuels. Il n'en existe malheureusement pas encore suffisamment en Belgique, et nous espérons que ce document fera naître des envies parmi ses lecteurs ...

Chapitre I

**Si nous réfléchissions
ensemble?**

Chapitre I: Si nous réfléchissons ensemble?

Thèmes abordés dans cette partie

■ 1. Introduction

■ 2. Pour aller plus loin dans la théorie

- 2.1 Abus sexuels: du traumatisme à la réparation
- 2.2 Contenance maternelle

■ 1. Introduction

Lorsqu'un enfant révèle une situation de maltraitance ou d'abus sexuel, cela entraîne de nombreuses réactions, tant dans son entourage qu'au niveau des professionnels qui l'entourent. Ces réactions, émotionnelles et matérielles, vont engendrer un remaniement des liens au sein de la famille.

La révélation est donc synonyme de crise du fait du changement qu'elle induit. Si à l'heure actuelle, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut alors soutenir l'enfant, et valoriser le courage et l'effort qu'il lui a fallu pour briser le silence, l'attitude à adopter vis-à-vis de ses parents est moins évidente, faute d'une moins grande réflexion à ce sujet. Pourtant, les enfants victimes sont les premiers à demander qu'on aide leurs parents, comme un projet Daphné le montrait il y a déjà quelques années. Et si nous prenions maintenant quelques minutes pour y réfléchir ensemble, et voir comment nous, professionnels, pouvons les soutenir dans leur fonction parentale face à cette crise ?

Quand la tempête souffle sur la mère ...

Face à des révélations d'inceste ou d'abus sexuels, certaines mères se montrent soutenantes, tandis que d'autres manifestent plus de difficultés à aider ou même à croire leur enfant, allant parfois jusqu'à dénier la réalité des abus. Or, on connaît l'importance décisive de l'attitude de la mère - et des parents au sens large- dans le pronostic à long terme de l'enfant victime d'abus sexuels. Comment dès lors comprendre cette diversité de réactions ? Comment expliquer la difficulté plus ou moins grande de certaines femmes à se montrer contenantes ? Et surtout, comment les aider à y faire face ? Cette notion de "contenance" (Winnicott), à laquelle nous rattachons un ensemble de dispositions et d'attitudes psychiques, se révèle en effet essentielle. Indispensable à l'éclosion psychique de l'enfant, elle s'avère cruciale dans les cas d'inceste et de maltraitance sexuelle pour favoriser la "renaissance" à la vie psychique, affective, intellectuelle et sociale de l'enfant, tant ces situations sont traumatiques et paralysent le développement de l'enfant. La capacité pour une mère de se révéler contenante pour son enfant dépend de facteurs transgénérationnels et personnels. Nous avons donc là trois axes (transmission-histoire personnelle-traumatismes) qui s'entremêlent sans cependant entretenir des liens de causalité linéaires, prédéfinis, et irréversibles. Car en effet, si une femme qui n'a pas hérité d'un modèle de soutien sur lequel s'appuyer aura probablement plus de difficultés qu'une autre à se montrer soutenante pour son enfant, et sera plus déstabilisée par la révélation des abus, une réparation reste possible, notamment grâce aux interventions des professionnels.

... des épaves fantômatiques remontent parfois à la surface

Différents facteurs fragilisent les mamans : carences dans leurs relations précoces avec leurs parents, ruptures nombreuses, épisodes de vie douloureux et multiples, traumatismes, etc ... Dans cette lignée, il est clair que des femmes qui ont elles-mêmes été abusées dans leur enfance ou leur adolescence sont susceptibles de se montrer encore plus démunies et déstabilisées face aux révélations de leur enfant que les autres. Il leur est excessivement douloureux d'être à nouveau confrontées à leur propre traumatisme à travers l'inceste ou l'abus que vit leur enfant, et leur première réaction peut donc être de dénier la réalité des abus. La difficulté à faire preuve de contenance est donc d'autant plus grande que transmission négative (carences précoces) et traumatismes (abus sexuels) se mêlent. Schématiquement, plus le passé traumatique est lourd et peu élaboré (abus qui restent secrets, réactions inadéquates de l'entourage lors de la révélation, etc), et plus la transmission est défailante (carences précoces), moins la capacité de contenance s'exprime envers l'enfant, et plus des phénomènes de répétition transgénérationnelle tendent à se produire. C'est ainsi qu'il n'est pas rare que les femmes victimes d'abus sexuels dans leur enfance aient elles-mêmes un enfant qui se fait abuser. Cependant, rien de ceci n'est universel ni irrémédiable. Une réparation d'un héritage défailant

reste en effet possible notamment grâce à l'expérimentation d'une relation de confiance structurante qui offre un modèle sur lequel s'appuyer. Expérimenter une relation de soutien s'avère en effet bénéfique, dans toutes les situations de crise bien sûr, mais surtout lorsqu'il y a chez les mères des facteurs de vulnérabilité. Offrir un soutien individuel et/ou de groupe à ces femmes fragilisées et potentiellement à risque de reproduire leurs manques dans la relation qu'elles ont avec leur enfant, leur permet de révéler et de sortir des traumatismes dont elles restaient prisonnières, et de se réparer partiellement en s'appuyant sur un modèle contenant auquel s'identifier. Dès lors, leur propre capacité de contenance se développe et leur enfant en bénéficie. Soutenir la mère, c'est donc aussi soutenir l'enfant. Les enfants en sont bien conscients et le réclament.

Mais que fait le capitaine du navire ?

Bien entendu, les professionnels ne sont pas les seuls à pouvoir soutenir les mamans. Dans l'absolu, leur compagnon constitue un interlocuteur de choix pour les aider à élaborer le choc de la révélation et les assister dans les différentes démarches à entreprendre.

Dans l'absolu seulement parce que dans les situations d'abus intrafamilial, où c'est ce compagnon qui est l'abuseur de l'enfant - et c'est souvent le cas -, il ne peut pas jouer ce rôle. Le couple n'est plus alors un refuge, une petite cellule isolée au sein de laquelle les partenaires font face ensemble aux difficultés extérieures. La confiance est rompue. Les femmes se sentent attaquées dans leur rôle de mère et dans leur rôle de femme, d'épouse. C'est donc à plusieurs niveaux qu'elles sont déstabilisées, et s'interrogent sur ce qu'elles sont dans leur rapport à elles-mêmes et dans leur rapport aux autres. C'est le cas non seulement quand l'abuseur est le compagnon actuel de la mère (qu'il soit ou non le père des enfants), mais aussi quand l'abuseur est un ancien partenaire de couple (le plus souvent, il est alors le père des enfants, et les abus surviennent lors des droits de visite). Le passé refait alors surface et l'abus vient réinterroger toute l'histoire commune du couple, y compris son échec. Dans tous le cas, les certitudes s'écroulent. Et lorsque l'abuseur vit sous le même toit que la mère, la perception de la réalité devient incertaine : ces femmes se demandent en effet quelle fiabilité accorder encore à leurs perceptions, à leur ressenti, puisqu'elles n'ont pas vu ce qui se passait.

Dans les situations d'abus extrafamilial, ou dans les cas où l'abuseur est une personne de la famille autre que le compagnon de la mère, la situation est un peu différente. Le compagnon peut alors jouer son rôle de soutien, à condition d'être lui-même suffisamment disponible. Ce qui n'est pas toujours le cas puisqu'il peut lui aussi se révéler déstabilisé par la situation et en demande d'aide pour y faire face. Néanmoins, l'aspect positif est que l'image de l'homme n'est pas alors complètement attaquée et détruite.

● Nous pouvons aider les parents à rétablir la barre !

L'enfant est très dépendant de ses parents et de son milieu de vie. Dès lors, il paraît évident qu'en situation de crise, une prise en charge globale du système familial s'impose. Aider les parents à sortir de la crise, c'est en effet assurer à l'enfant un meilleur pronostic de réparation de son propre traumatisme, surtout lorsque les parents sont fragilisés pour différentes raisons. C'est l'objectif des groupes de parole pour parents d'enfants abusés organisés par l'équipe SOS Enfants ULB depuis presque 8 ans. Ces groupes visent à sortir les parents de l'isolement, du secret et de la culpabilité, à leur redonner confiance en eux et en l'autre, en leur offrant un étayage sur lequel s'appuyer à travers la création de liens affectifs et sociaux au sein du groupe, et la relance de la pensée. Ils visent également la rupture de la répétition du négatif le cas échéant, et un meilleur avenir pour les enfants de ces parents, à travers un travail du lien parents-enfants.

Mais avant d'envisager concrètement les moyens de leur venir en aide, revenons sur quelques notions de base.

■ 2. Pour aller plus loin dans la théorie

● 2.1. Abus sexuels : du traumatisme à la réparation

NB. Pour ce paragraphe, nous nous inspirons de "Regard pluriel sur la maltraitance des enfants" de Y-H. Haesevoets (2003)

▶ Abus sexuels : définition

L'abus sexuel, qui peut prendre des formes variées, dont l'inceste, renvoie tant à un système d'actions et d'attitudes inscrit dans le réel qu'à un système symbolique et affectif se situant au carrefour de l'intrapsychique et du social, de l'individuel et du collectif.

Il implique :

- une transgression de normes sociales et/ou de règles familiales ;
- un abus de pouvoir ou de confiance ;
- une atteinte à l'intimité et à l'intégrité corporelle ;
- des actes sexuels imposés qui comprennent des formes verbales et non verbales ;
- l'existence d'une activité sexuelle, planifiée ou non, ponctuelle ou répétée, entre un adulte ou un partenaire plus âgé et un enfant ;
- l'existence d'une différence d'âge significative entre la victime et l'abuseur ;
- l'exposition de l'enfant à une stimulation sexuelle inappropriée à son âge, à son niveau de développement psycho-sexuel et à son rôle dans sa famille ou dans son groupe social ;
- des dommages potentiels chez l'enfant et la perturbation de ses liens familiaux et sociaux.

Comme ce dernier point l'indique, l'abus sexuel entraîne des répercussions tant physiques que psychiques, relationnelles, affectives ou cognitives, dans le moment de l'abus, mais aussi à plus long terme. Nous y reviendrons.

▶ Abus sexuels et traumatismes

La souffrance psychique et le devenir des victimes d'abus sexuels sont étudiés par un nombre croissant de professionnels, généralement sous l'angle d'un traumatisme synonyme d'une effraction paralysante dans la psyché de la victime. Attardons-nous donc quelques instants sur cette notion de traumatisme psychique.

"Traumatisme psychique: événement qui, pour un sujet, a une forte portée émotionnelle et qui entraîne chez lui des troubles psychiques ou somatiques par suite de son incapacité à y répondre adéquatement sur-le-champ"
(Larousse, 1995).

Deux remarques s'imposent:

La première est qu'aucun événement n'est donc traumatique en soi. Le traumatisme psychique est une réponse "à l'intérieur du sujet" à une situation objective vécue subjectivement comme traumatique. Son développement dépend donc à la fois de conditions objectives et de la "susceptibilité" propre au sujet qui se trouve confronté à ces conditions.

Objectivement, une situation potentiellement traumatisante se caractérise, selon Barrois, par le fait qu'elle est "inattendue, imprévisible, soudaine et menace à l'évidence la vie du sujet et/ou celle d'un alter ego". En ce qui concerne la "susceptibilité" du sujet, Haesevoets nous dit "qu'un traumatisme psychique dépend de la nature de la pulsion excitée, de la qualité et de la quantité d'affects, d'émotions, de la résistance, de la souplesse, de la perméabilité de l'enveloppe psychique et de sa capacité de pare-excitation". Ajoutons qu'il dépend aussi de l'histoire et de la pré-histoire du sujet, puisque celles-ci conditionnent les qualités de son appareil psychique, par le biais de la transmission des capacités de "contenance maternelle" notamment (Winnicott, notion traitée au chapitre suivant).

Deuxième remarque: l'état de traumatisme psychique a des répercussions psychoaffectives et/ou somatiques résultant de l'impossibilité dans laquelle se trouve l'appareil psychique du sujet de faire face à la situation. Ce sont ces répercussions, visibles de façon plus ou moins évidente, qui signent pour l'extérieur l'état de traumatisme que vit la victime. Là où il y a symptôme, il y a communication à l'autre d'un état de détresse psychique. En ce sens, le symptôme remplit une fonction positive car il fait lien entre la victime, prisonnière du traumatisme, et les autres. Il convient donc que nous, professionnels, le prenions en compte, sans excès de dramatisation mais en évitant l'écueil de la minimisation.

Les troubles associés à l'abus sexuel peuvent être physiques, psychosomatiques, psychologiques, comportementaux, et sexuels. Les plus spécifiques, au regard de notre pratique, nous semblent être les suivants:

En ce qui concerne les troubles physiques :

- lésions des organes génitaux, hématomes à l'abdomen ou sur les zones péri-génitales ;
- douleurs dans les régions génitales, saignements, douleurs à la miction ;
- présence d'une maladie sexuellement transmissible ;
- grossesse

En ce qui concerne les troubles psychosomatiques :

- énurésie, encoprésie ;
- céphalées récidivantes ;
- douleurs abdominales ;
- troubles du sommeil ;
- troubles alimentaires

En ce qui concerne les troubles psychologiques et comportementaux :

- inhibition, traits dépressifs, anxiété, tristesse ;
- manque de confiance en soi et/ou en autrui ;
- distorsion de la perception de soi, auto-dépréciation, perte d'estime de soi, négligence, manque d'hygiène ;
- isolement social, attitudes ou conduites d'évitement ;
- troubles du caractère, agitation, agressivité, sautes d'humeur, passages à l'acte violents ;
- sentiment d'être une victime et attitude de victimisation ;
- troubles de la conduite sociale, conduites antisociales ;
- chute du rendement scolaire, apathie scolaire, difficultés d'apprentissage et de concentration, troubles du raisonnement ;

Les troubles **sexuels**, qui correspondent soit à une répétition de l'abus sexuel, soit à la recherche de stimulation sexuelle en lien avec l'expérience précoce de la sexualité que l'enfant a eue :

- demande de stimulation sexuelle, demande aux autres de s'engager avec lui dans un acte sexuel ;
- provocations sexuelles et recherche active de contacts sexuels ; voyeurisme ou exhibitionnisme, agressions sexuelles sur d'autres enfants, parfois avec menaces, ce qui constitue pour la victime une tentative d'élaboration de son propre traumatisme en le rejouant avec et sur les autres ;
- érotisation du contact social (l'enfant embrasse, se colle, se frotte de façon inappropriée) ;
- masturbation excessive
- imitation de comportements sexuels avec des poupées ou des peluches ;
- imitation de l'acte sexuel, soit en gestes soit en sons
- utilisation de mots qui décrivent des actes sexuels, dessins à connotation sexuelle ;
- inhibition sexuelle excessive, pudeur exagérée

Chez les **adolescents**, les troubles suivants peuvent également apparaître :

- une culpabilité liée à un certain niveau d'acceptation ou de participation à l'activité abusive, comprenant d'éventuelles sensations de plaisir sexuel ;
- la verbalisation d'une culpabilité liée aux sentiments hostiles ou agressifs éprouvés à l'encontre de l'abuseur ;
- des troubles de l'identité ou de la personnalité ;
- des fugues ;
- des autolésions et tentatives de suicide ;
- des conduites automutilantes ;
- des conduites addictives ou toxicomaniaques ;
- un décrochage scolaire/professionnel ;
- des troubles sexuels tels que frigidité, dysfonction orgasmique, confusion de l'orientation sexuelle, homosexualité coupable ou mal vécue ;
- des pratiques de promiscuité sexuelle, de prostitution, de masochisme ou de victimisation sexuelle ;
- des conduites délinquantes diverses

A l'**âge adulte**, les séquelles d'un abus dans l'enfance ou à l'adolescence sont le plus souvent :

- une tendance à la somatisation (douleurs chroniques, troubles du sommeil et des conduites alimentaires, etc) ;
- un trouble de la sexualité ;
- un trouble de la parentalité ;
- une tendance dépressive avec parfois des actes suicidaires ou automutilants ;

- une mauvaise estime de soi
- une distorsion de l'image de soi et de la relation au corps ;
- un désinvestissement du corps et des soins à y apporter (hygiène, soins lors de maladie)
- des symptômes phobiques et un besoin de contrôle exacerbé ;
- des difficultés à investir une relation et à faire confiance ;
- des difficultés de symbolisation et d'élaboration psychique ;
- une rigidité psycho-affective ;
- masochisme, sadisme, prostitution ;
- conduites addictives ou délinquantes ;
- troubles de la mémoire et de la concentration

▶ Au delà de l'enfant victime, son entourage

Au moment de la révélation des abus, et dans ses suites directes, l'attitude des parents va être déterminante de la réparation possible du traumatisme chez l'enfant. C'est la raison pour laquelle soutenir les parents, au-delà du soutien apporté à l'enfant, est primordial.

Selon le type d'abus commis, les parents passent par différents états d'âme : sentiment de ne pas être un bon parent, culpabilité, honte, perte de confiance en soi et en l'autre, remords, panique, dépression, colère, etc ... En outre, l'image qu'ils ont de leur enfant peut être perturbée, abîmée par les abus, et l'investissement qu'ils vont avoir par rapport à lui peut alors changer. C'est toute la dynamique familiale qui est bouleversée. Ces différents sentiments, difficiles à gérer, peuvent les amener à ne pas être entièrement disponibles pour l'enfant, à ne plus parvenir à s'ajuster à lui, à ses besoins, quitte éventuellement même à ressentir de l'agressivité à son égard, suite au mal-être qu'il leur inflige, bien involontairement. Les entendre dans leurs difficultés, leur permettre d'exprimer ces mouvements émotionnels parfois contradictoires les aide à (re)trouver cette disponibilité, qui n'est pas sans rappeler la notion de contenance maternelle définie par Winnicott. Les groupes de parole constituent un des outils à la disposition des professionnels pour atteindre cet objectif.

● 2.2 Contenance maternelle

Le bébé est une personne. Il vient au monde avec un certain nombre de compétences potentielles dont le développement dépend notamment de la qualité des interactions qu'il tisse avec son environnement. La capacité de sa mère (symbolique) à se montrer "contenante" influence grandement cette qualité.

Comment se développe cette capacité contenante ? Par quelle alchimie une femme se transforme-t-elle en mère capable d'assurer cette fonction si nécessaire à l'éclosion de la vie psychique de son bébé ? Quelles fonctions remplit la capacité de contenance pour la dyade mère-enfant ? Comment comprendre la contenance lors de révélations d'abus sexuels ?

▶ Essai de définition

La notion winnicottienne de contenance maternelle renvoie à différentes qualités physiques et psychiques de la mère (au sens symbolique et non biologique) qui favorisent le bon développement somato-psychique de l'enfant. Un objet contenant optimal les posséderait toutes à des degrés divers.

La contenance renvoie non seulement au monde de l'intrapsychique mais aussi à celui de l'interpsychique et du transgénérationnel. Elle serait cette capacité de la mère à se rendre disponible pour son enfant, à s'adapter à ses besoins, à le stimuler tout en respectant son rythme et son niveau de tolérance à la frustration, à lui prodiguer les soins et l'affection adéquats pour qu'il acquière le sentiment d'exister dans la continuité et vive en bonne harmonie avec son corps, à donner du sens aux expériences qu'il vit en les "détoxifiant" de sorte qu'il puisse s'adapter à la réalité sans être submergé par l'angoisse, à lui faire accéder au monde de l'intersubjectivité et du partage, bref, en un mot, à lui fournir des bases stables et sécurisantes pour se construire. La contenance maternelle est donc primordiale pour la naissance à la vie psychique de l'enfant. Il serait toutefois inexact d'en conclure qu'elle n'a d'utilité que dans la toute petite enfance. En effet, tout au long de la vie, et particulièrement dans les moments angoissants, déstabilisants, traumatiques, où l'équilibre psychique se trouve menacé, il est important que l'objet contenant continue d'exister dans la réalité, car son introjection et son existence intrapsychique ne suffisent pas toujours à rassurer, protéger, lier et contenir le vécu.

► Fonctions de la contenance maternelle

- *Écllosion et maintien de la vie psychique*

La capacité de la mère à se présenter comme un objet contenant est essentielle à l'écllosion de la vie psychique de l'enfant. Elle reste primordiale tout au long du développement et de la vie, notamment lorsque sous l'effet d'une situation traumatique l'équilibre de la psyché se trouve bouleversé.

- *Création d'un lien d'attachement*

Signalons qu'outre son rôle de médiateur de la symbolisation, la fonction contenante s'avère également fondatrice de la qualité de l'attachement qui se tisse entre l'enfant et sa mère.

► Quelques conditions psychologiques préalables

- *L'entrée dans un nouvel état psychique*

De nombreux auteurs postulent que lors de la grossesse, la mère entre dans un état psychique particulier tantôt appelé "préoccupation maternelle primaire" (Winnicott), "transparence psychique de la grossesse" (Bydlowski), "rêverie maternelle" (Bion), ou encore "constellation maternelle" (Stem). Cet état psychique l'ouvre à son enfant et lui permet d'acquérir les qualités indispensables au développement de celui-ci. Il constitue ainsi un préalable à l'exercice de la fonction de contenance.

- *La réconciliation avec sa propre mère*

Cette entrée dans un nouvel état psychique au cours de la grossesse favorise en outre les mouvements régressifs et l'élaboration de conflits infantiles, en particulier ceux liés à la mère. Ces mouvements permettent un réaménagement des liens mère-fille dans une double perspective: identification et réconciliation. L'identification de la mère à une image maternelle serait d'ailleurs, selon Benedek et Racamier, l'élément central du destin de la maternité. Elle ne peut se faire que si la mère parvient à se réconcilier avec sa mère, ou du moins avec son image de la mère. Identification et réconciliation sont donc étroitement liées. La capacité de la mère à se montrer contenante avec son enfant dépend partiellement de cette possibilité de réconciliation. En effet, une mère qui ne réussirait pas à s'identifier positivement à sa mère (à la mère) ne pourrait s'investir totalement dans la relation avec son enfant car sa psyché, encombrée de sa propre histoire en attente de réparation, s'avérerait indisponible pour son enfant. La mère ne pourrait alors être totalement "dévouée" à son enfant.

- *La gestion des fantasmes et de l'ambivalence*

Le désir d'enfant, qui s'est éveillé dans l'enfance, favorise l'émergence d'une fantasmatique riche à propos de l'enfant à venir, qui s'intensifiera fortement au cours de la grossesse. Lors de la naissance, le défi pour la mère sera de concilier fantasmes et réalité, et d'admettre l'ambivalence induite par l'inmanquable écart entre les deux. Si elle y parvient, elle pourra alors mieux accepter son enfant tel qu'il est, l'aimer avec ses qualités et ses défauts, accepter l'agressivité dont il fait parfois preuve et donner un sens à celle-ci. Elle pourra se rendre disponible à son enfant et lui prodiguer les soins physiques et psychiques nécessaires à son épanouissement (fonction contenante). Si au contraire elle n'y parvient pas, elle risque de développer des interactions pathogènes avec son bébé, de créer avec lui un attachement basé sur des mécanismes défensifs rigides potentiellement dangereux pour le futur développement psychique de l'enfant. La capacité de la mère à se montrer contenante et adéquate pour son enfant dépend donc en partie de sa relation à l'ambivalence et de sa capacité à concilier fantasmes et réalité.

► La contenance, une qualité transmise

L'enfant qui grandit dans un environnement contenant stable s'y identifie et introjecte progressivement un objet contenant intrapsychique. Cet objet, transmis par l'entourage, permet à l'enfant de se contenir lui-même, et plus tard, lui offrira les ressources nécessaires à la contenance d'un nouvel enfant, le sien. C'est donc par des mécanismes d'identification et d'introjection que l'(in)capacité de contenance se transmet de génération en génération. Mais cette transmission n'est pas aussi linéaire qu'il y paraît. En effet, si un environnement contenant offre à l'enfant de plus grandes chances de pouvoir se montrer à son tour contenant, il n'en va pas systématiquement ainsi. De même, une inadéquation de l'environnement n'empêchera pas forcément l'enfant devenu adulte d'exercer cette fonction qui lui a pourtant manqué. Les capacités novatrices et de résilience que l'enfant possède peuvent en effet compenser cette inadéquation et diminuer ses répercussions en termes de dysfonctionnement psychique.

Il semblerait que pour qu'il y ait menace du développement de la psyché, il doive y avoir une rencontre entre l'inadaptation de l'environnement et une fragilité constitutionnelle de l'enfant, qui l'empêcherait de réparer le manque. Il y a donc dans la transmission de la contenance une imbrication des qualités de l'environnement et de l'enfant qui influence le sens de cette transmission.

► Contenance et révélation d'abus sexuel

L'agi incestueux ou abusif peut engendrer un traumatisme, une annihilation de la pensée, un sentiment d'effraction corporelle et psychique, une perte de tous les repères qui avaient permis jusque là de donner sens à la vie. L'abus sexuel, synonyme de déliaison et d'angoisse, induit un retour à un monde d'éléments toxiques, vides de sens, déstructurants. Différents mécanismes permettent à la victime d'y faire face, mais leur succès dépend en grande partie de l'attitude de leur entourage lors de la révélation de l'abus. C'est en particulier à la mère qu'il revient de donner à l'enfant des bases sécurisantes et contenant, pour gérer le trauma et rendre plus efficaces les mécanismes mis en place. La contenance maternelle trouve donc ici une nouvelle fonction, qui n'est en fait qu'une version modifiée de sa fonction initiale: la reprise de la symbolisation par la psyché. Les qualités qui favoriseront cette "renaissance à la vie psychique" sont les mêmes que celles qui avaient fondé les prémisses de la représentation mentale chez le tout petit enfant.

- Renaissance à la vie psychique

Ainsi, la contenance passe d'abord dans ces situations par une disponibilité totale à l'enfant, une écoute inconditionnelle de son histoire, un dévouement à ses besoins. La mère, se rendant "suffisamment bonne", accompagne son enfant dans la révélation des abus en respectant son rythme, en régressant à son degré d'élaboration psychique, en se mettant à son niveau pour parler le même langage que lui, être sur la même longueur d'onde que lui. Par accordage affectif, elle traduit ce qu'il ressent et lui prouve ainsi que même les expériences à priori dépourvues de sens peuvent se partager. Elle l'aide à réinvestir son corps, à en rassembler les morceaux épars et à réapprivoiser un toucher qui ne soit pas traumatique (holding et handling). Elle détoxifie l'expérience vécue par l'enfant en lui donnant sens, en la liant au reste de son histoire. Le vécu de l'enfant perd ainsi un peu de son caractère aliénant, et l'enfant peut progressivement réinscrire son histoire dans une temporalité rassurante. Soutenu, contenu par sa mère, il a plus de forces pour surmonter le trauma et relancer sa psyché dans un travail de symbolisation. Il vit l'expérience sécurisante d'une relation de confiance positive à l'adulte.

- Dimension transgénérationnelle

Cette capacité de la mère à contenir son enfant lors de la révélation des abus sexuels dépend de plusieurs facteurs. D'abord, nous l'avons vu, la capacité d'être contenu dépend en partie de l'expérience infantile d'avoir été contenu. D'autre part, des événements traumatiques mal élaborés peuvent restreindre la possibilité pour la mère d'être contenant. En effet, par leurs répercussions potentielles sur les capacités de symbolisation, de gestion de l'ambivalence et d'entrée en relation, les traumas, même anciens, peuvent s'acter dans une difficulté pour le sujet à se positionner comme objet contenant. Si elle est trop fragilisée par son vécu traumatique (par exemple un abus sexuel), la mère risque de ne pouvoir entendre et soutenir son enfant dans la révélation de cette réalité insoutenable entre toutes pour elle. Ce risque augmente encore si ce vécu traumatique s'accompagne d'un manque de présence contenant dans son enfance. Combinant alors les effets dévastateurs du trauma et le manque d'identification à un modèle contenant, la mère, malgré tout l'amour qu'elle porte à son enfant, risque de ne pas pouvoir trouver en elle les ressources qui lui permettraient de l'aider, de le sécuriser. Nous risquons d'assister alors à la répétition du manque et du trauma sur plusieurs générations.

Terminons en rappelant que si la mère ne peut assurer cette fonction, d'autres personnes de l'entourage de l'enfant, ou des intervenants professionnels, peuvent la remplir. Ainsi, dans l'accompagnement psychologique d'un enfant abusé, le professionnel peut suppléer au manque de la mère et fournir les bases nécessaires à l'enfant pour (re)construire son histoire en sortant de la fascination passive et mortifère du trauma. La capacité de résilience de l'enfant, soutenue par un objet contenant thérapeutique, mettra alors en échec la répétition du négatif. Et le soutien apporté à la mère lui permettra également de réparer ses failles et d'apprendre à devenir contenant.

Chapitre II

Les groupes de parole, de la théorie à la pratique

Chapitre II: Les groupes de parole, de la théorie à la pratique

Thèmes abordés dans cette partie

- 1. Pour qui ?
- 2. Pourquoi des groupes de parole ?
- 3. Comment ?
- 4. L'expérience de l'équipe SOS Enfants ULB

Afin d'aider les parents à être "suffisamment bons" pour soutenir leur enfant abusé, en sortant du traumatisme et de transmissions éventuellement négatives, différentes formes de prise en charge sont possibles, dont les groupes de parole.

■ 1. Pour qui ?

Différents groupes de parole sont organisés dans notre service :

- Pour les enfants victimes d'abus sexuels
- Pour les mères d'enfants victimes d'abus sexuels
- Pour les jeunes femmes victimes d'abus sexuels dans leur enfance ou leur adolescence, qu'elles soient mères ou non

Ce document ne traite que du deuxième groupe, mais les principes généraux d'organisation du groupe s'appliquent aussi aux autres.

● 1. Origine du projet

Le projet d'organiser des groupes de paroles est né d'une demande de plusieurs mamans suivies par Chantal Duchâteau, qui lui ont exprimé leur désir de partager leur douloureuse expérience avec d'autres mamans ayant vécu des événements semblables.

● 2. Pré requis

Les participantes sont donc toutes des mères d'enfants ayant subi un abus sexuel intra ou extra familial avéré. Il leur est demandé d'avoir un suivi en individuel en parallèle du groupe, ou sein de l'équipe ou ailleurs.

● 3. Contre-indications

Des entretiens préliminaires permettent aux animateurs de constituer un groupe dont les participantes ont des attentes et des motivations compatibles avec les objectifs prévus. Ils permettent aussi d'évaluer brièvement la capacité de chaque participante à participer au groupe en y trouvant un bénéfice, ou en tous cas, sans y laisser des plumes.

C'est ainsi que des personnalités trop fragiles, ou souffrant des pathologies psychiatriques sont réorientées vers une autre forme de prise en charge. A l'inverse, des personnes qui auraient déjà pris un recul tel qu'elles ne se sentiraient plus émotionnellement impliquées par les abus, sont également exclues.

Enfin, quand un doute important subsiste par rapport à la réalité des abus, l'intégration dans le groupe est également déconseillée de façon à ce que celui-ci ne devienne pas le lieu d'une recherche de vérité, mais reste bien un espace de parole autour d'un vécu difficile.

■ 2. Pourquoi des groupes de parole ?

Différentes formes de prise en charge et de soutien sont possibles, dès lors, quels sont les apports plus spécifiques d'une prise en charge groupale par rapport à une autre forme de soutien ? Face à l'horreur du traumatisme vécu, le groupe remplit différentes fonctions pour les participantes.

● 1. Le groupe permet de relativiser et de prendre du recul par rapport à son vécu.

Face à d'autres qui ont "vécu la même chose", les participantes au groupe retrouvent une certaine forme d'identité et sortent de l'isolement dans lequel leur situation les avait plongées. La similarité des traumatismes vécus leur ouvre

un espace de compréhension implicite, immédiat: elles se reconnaissent comme d'une même "famille", et puisent force et espoir dans le regard des autres qui ont "survécu". Elles y voient la preuve que l'on peut s'en sortir: si elle a pu survivre, pourquoi pas moi ?

Ce temps fusionnel, de retrouvailles avec du semblable, fait ensuite place à un second temps où le lien s'avère suffisamment fort pour que la différence puisse apparaître: l'autre a vécu quelque chose de semblable mais pas la même chose. Cette constatation permet de prendre du recul par rapport à sa propre expérience et de la considérer avec un regard plus extérieur. L'autre nous révèle en miroir, dans une image plus ou moins déformée, quelque chose sur nous-même qui devient conscient. Pouvoir alors dire "moi, je ne vis pas ça tout à fait comme toi" implique de penser son ressenti et de s'en décaler. On s'observe soi-même en devenant un peu plus spectateur de ce qui s'est passé, et moins acteur.

- **2. Le groupe est un espace créatif qui permet la mobilisation de ressources parfois insoupçonnées.**

Le partage émotionnel, la dynamique qui se crée dans le groupe, et les jeux de miroir qui s'y manifestent permettent à chaque participante de devenir un moteur créatif pour les autres: des "trucs" s'échangent, ce que l'une a fait donne des idées à l'autre, on réfléchit ensemble, on détricote et on re-tricote en groupe ce qu'on avait pensé ou agi seule, etc ... Les thèmes abordés font l'objet de récits qui viennent les complexifier et les nuancer, ce qui permet de dépasser des positions réductionnistes tranchées. Dans ce cadre, les animateurs sont là non seulement pour valider la confiance dans les ressources du groupe, et garantir sa créativité et sa souplesse: pas question de tomber dans une pensée rigide, irréaliste, idéaliste ou trop pessimiste.

- **3. Le groupe permet aux participantes de se réconcilier avec une humanité décevante.**

La révélation des abus a confronté ces femmes à cette réalité insupportable qu'il existe une part d'inhumanité dans l'humain. Dans l'atteinte à l'intégrité physique et psychique que constitue l'abus sexuel, il y en effet un processus de déshumanisation qui se joue puisque le respect des lois fondamentales qui permettent la vie en société est bafoué. L'interdit de l'inceste n'est pas respecté, ce qui entraîne une désillusion sur la nature humaine pour ceux qui y sont confrontés en direct (enfants victimes) mais aussi pour leur entourage. Tout à coup, le monde dans lequel on vit ne garantit plus notre sécurité, les règles du jeu ne sont plus fiables et les repères s'écroulent. Ceux en qui on avait confiance apparaissent monstrueux. Il y a trahison, rupture, incompréhension: qui est cet autre, s'il n'est pas celui que je croyais? Plus fondamentalement, comment comprendre que des êtres humains transgressent à ce point les interdits, en détruisant d'autres humains, et comment accepter d'appartenir soi-même à une telle humanité? Comment maintenir un lien de confiance avec une partie d'entre elle sans risquer de se faire à nouveau abuser? Tout rejeter en bloc est alors très tentant.

L'expérience de groupe offre la possibilité de se réconcilier avec une communauté humaine sécurisante quant au respect des lois fondamentales grâce à trois éléments. D'une part grâce au partage d'une expérience commune: toutes les femmes réunies ont vécu une situation traumatisante, bouleversante qui attaque leur confiance en l'Autre. D'autre part, grâce au respect qui règne dans le groupe: les participantes bénéficient là d'un lieu d'expression et d'écoute respectueuses de leur paroles, ce qui leur permet de reprendre confiance en elles et de retrouver une relation humaine où l'autre n'est pas un "abuseur". Enfin, de par là position éthique très claire qui y est prise: si la liberté de parole est permise, les passages à l'acte y sont condamnés, tant ceux qui pourraient survenir dans le groupe, que ceux des abus en eux-mêmes.

Cette restauration de la confiance est essentielle pour la poursuite du travail thérapeutique, et en constitue même le fondement.

- **4. Le groupe favorise l'expression et la mentalisation d'une violence primitive réactionnelle aux abus et à leur révélation.**

Le partage d'une même expérience émotionnelle en groupe facilite la verbalisation de réactions violentes, de fantasmes destructeurs, d'envies de vengeance, qui s'exprimeraient sans doute avec moins de force en entretiens individuels. Pas toujours très facilement avouables, ces envies de représailles trouvent un réceptacle idéal dans le groupe puisque les pulsions des unes répondent aux pulsions des autres, et sont ainsi légitimées. La culpabilité ou la honte qui les accompagnent s'allègent, et le groupe offre un espace de décharge agressive sécurisant: aucun passage à l'acte à craindre, la pensée empêche la perte de contrôle, les autres sont là pour garantir que rien de mauvais n'en adviendra. A condition bien sûr, pour les animateurs, de rester attentifs à dissocier fantasmes et réalité, envies et intentions, et de continuer à condamner clairement les actes en eux-mêmes. Il s'agit donc pour eux d'autoriser et d'encourager l'expression verbale de tels ressentis, tout en amenant progressivement les participantes

à renoncer à faire justice elles-mêmes et à s'en référer à un tiers social et légal. Ce qui ne va pas sans mal puisque bien souvent la confiance envers le système judiciaire est elle aussi atteinte.

- **5. Le groupe permet de continuer à vivre "avec ça".**

Tout ce travail de prise de distance, de mentalisation et de restauration de confiance, permet au final aux participantes non pas d'oublier mais bien de parvenir à vivre avec les abus et les questions auxquelles ils renvoient en termes :

- de relations humaines,
- de rapport au corps et au sexuel,
- de lien avec l'abuseur, surtout quand l'abuseur est le compagnon et/ou le père des enfants,
- de conséquences pour l'enfant victime : sera-t-il plus tard un abuseur à son tour ? quelles séquelles en gardera-t-il ?
- de confiance en l'appareil judiciaire

■ 3. Comment ?

N.B. Différents modèles existent, et nos choix ne sont donc pas les seuls possibles.

- **1. Le recrutement**

Les demandes nous viennent tant de l'extérieur que de l'intérieur. Le plus souvent, c'est au sein de l'équipe que le recrutement se fait : tel ou tel membre du service propose à ses patientes de participer au groupe de parole, et elles prennent alors contact avec les animateurs, quand ce ne sont pas les animateurs eux-mêmes qui en parlent à leur propre patientèle. Parfois, la demande vient d'un service extérieur: centre de guidance, bureau d'aide aux victimes, médecins généralistes, pédiatres, psychiatres, thérapeutes individuels, etc. Il arrive aussi que des mamans nous appellent d'elles-mêmes, parce qu'elles sont depuis longtemps à la recherche d'un service qui leur proposerait ce type de prise en charge, ou parce qu'elles en ont entendu parler.

- **2. Les animateurs**

Lorsque plusieurs femmes ont manifesté leur désir de rencontrer d'autres mamans dans la même situation qu'elles, et que nous avons pensé organiser des groupes de parole, il nous a semblé que le risque de tels groupes était de devenir des lieux où l'on fait la peau aux hommes. Si la manifestation de sentiments de colère, de dégoût, de manque de confiance, de rancune, et de désir de vengeance par rapport à une image masculine décevante et abusive nous semble utile, nous ne voulions pas pour autant créer une structure qui entretienne cette image. Une façon de nous prémunir de ce danger est donc d'associer homme et femme dans l'animation des groupes. Cette mixité est un élément important à nos yeux en ce qu'il favorise les identifications et l'accès à une certaine ambivalence. Face à cette image de l'homme généralement négative, la présence d'intervenants féminin et masculin qui se complètent et se respectent contribue en effet à aider les mamans à accéder à un autre point de vue. Le contact avec l'animateur leur permet de réaliser que tous les hommes ne sont pas des abuseurs, et que certains peuvent même être à leur écoute, les comprendre, les soutenir, et éventuellement se révéler dignes de confiance.

Pour les intervenants, la mixité est également une richesse car elle permet à des regards et des sensibilités différents d'advenir. Il y a des choses auxquelles un homme ne répondra pas de la même façon qu'une femme, et cette complémentarité offre des interventions plus riches et plus nuancées. Donc bien souvent, si la présence de l'homme dans le groupe est mal vécue au départ, elle devient ensuite un atout, une ressource.

- **3. Préparer l'entrée dans le groupe**

Avant d'entrer dans le groupe de parole, des entretiens préliminaires avec ses animateurs permettent aux mamans de se présenter, d'exposer leurs attentes par rapport au groupe, ce qu'elles comptent y recevoir et y apporter, comment elles imaginent le déroulement des séances, etc. La question de la mixité des intervenants est également discutée, de même que les règles de fonctionnement du groupe (point 4).

Ces entretiens permettent qu'un premier lien se construise avec les animateurs, de sorte qu'en arrivant dans le groupe, aucune des participantes ne se sent complètement isolée : il y a au moins deux visages connus. Remarquons qu'il arrive souvent que les candidates au groupe soient des patientes de l'animatrice, et que le lien de confiance existe alors d'emblée.

Du côté des animateurs, ces entretiens permettent d'évaluer la capacité de ces femmes à vivre une expérience de groupe, et de réagir à certains critères d'exclusion : fragilité psychique, troubles psychiatriques, situation où les allégations ne sont pas objectivées, attentes irréalistes, etc.

● 4. Les règles de fonctionnement du groupe

Ces règles ont un objectif multiple :

- elles positionnent le groupe en tant que groupe de parole ou de soutien
- elles ont un effet apaisant sur les participantes parce qu'elles donnent des repères
- elles permettent aux intervenants d'évaluer dans quelle mesure les objectifs sont atteints

Les règles fondamentales sont :

- le groupe définit, sans contrainte de la part des intervenants, les sujets abordés,
- les intervenants veillent à la fluidité de la circulation de la parole et s'efforcent de synthétiser, lorsque c'est nécessaire, les idées qui émergent,
- le respect de la parole des autres participants,
- le secret vers l'extérieur du groupe de tout ce qui s'y dit (confidentialité),
- le respect de l'intimité que chacun souhaite préserver par rapport aux événements et à son histoire personnelle,
- l'engagement de participer à toutes les séances,
- le déroulement limité du groupe pendant 10 séances ; toutes les dates sont fixées d'emblée,
- la durée définie de chaque séance : 1h30,
- le respect du cadre (espace, temps) mis en place,
- la création d'une ambiance de convivialité par l'organisation d'une collation,
- le paiement d'une participation financière à chaque séance,
- le caractère fermé du groupe,
- la présence des deux intervenants à chaque séance ; en cas d'absence fortuite de l'un d'eux, le groupe n'aurait pas lieu et la séance serait reportée,
- La disponibilité des intervenants pour rencontrer individuellement l'une ou l'autre participante qui en ressentirait le besoin.

● 5. Le cadre spatio-temporel

La durée du groupe est prédéterminée : 10 séances d'1h30 chacune.

Les premiers groupes fonctionnaient sur base de 7 séances d'1h30, ce qui a vite paru frustrant tant pour les participantes que pour les animateurs. Le nombre de 10 séances a été choisi arbitrairement à partir de cette constatation, et si certaines mères souhaiteraient poursuivre au-delà, la frustration n'est plus la même et les objectifs poursuivis peuvent être plus aisément atteints. Fixer le nombre de séances à l'avance est rassurant et stimulant. Rassurant parce que l'on sait pour combien de temps on s'engage dans l'aventure, et stimulant parce savoir dès le départ quand surviendra la fin pousse à s'impliquer plus activement dès le début. Il n'y a en effet pas de temps à perdre.

La durée de chaque séance (1h30) a été choisie sur base de deux constats :

- la sauce met un certain temps à prendre, et donc il faut qu'il y ait un espace temporel suffisant pour que le discours et les ressources puissent se déployer dans le respect du rythme de chacun. C'est pour cette raison aussi qu'il n'y pas de pause : introduire une coupure briserait la dynamique du groupe et la sauce retomberait.
- Animer un groupe pendant plus d'1h30 ne permettrait plus aux animateurs d'être suffisamment attentifs à ce qui s'y passe, et le risque serait alors de passer à côté des objectifs fixés.

Les séances de groupe se déroulent toujours au même endroit. Le local est préparé à l'avance par les animateurs, de sorte que les participantes s'y sentent attendues et bien accueillies. Une collation est prévue à chaque séance, la première étant offerte par les animateurs.

● 6. Le déroulement des séances

A la première séance, les participantes sont donc reçues dans un local préparé à leur intention, autour d'une collation, par des animateurs connus, bienveillants. Ceux-ci ne sont pas assis l'un à côté de l'autre pour ne pas créer un bloc "animateurs" face à un bloc "participantes", ce qui pourrait entraîner des défenses "parano". Ce sont eux qui prennent d'abord la parole, et expliquent qui ils sont, en donnant quelques informations personnelles sur eux. Ainsi les mamans se sentent d'emblée plus à l'aise pour parler d'elles. Il s'agit ici de trouver une juste distance entre ni trop (ne pas tomber dans le copinage, rester garant du cadre), ni trop peu (se montrer trop froid et créer un malaise

ou un blocage). Les animateurs insistent beaucoup sur leurs différents rôles de thérapeutes, père / mère, mari / épouse, de façon à introduire déjà un peu plus de souplesse et de nuance: on n'est pas fait d'un bloc, et donc on peut avoir des réactions contrastées selon les cas.

En général, les présentations durent toute la première séance. Les participantes ne racontent que ce qu'elles veulent bien livrer de leur histoire. Leurs récits se répondent les uns aux autres, et la " relance " de la parole se fait assez spontanément. Les animateurs interviennent pour garantir les échanges quand c'est nécessaire.

Au départ, ils se contentent le plus souvent de reprendre la parole d'une participante pour la renvoyer aux autres: "X vient de dire ceci, qu'en pensez-vous ? avez-vous vécu le même genre d'expérience ? qui veut rajouter quelque chose?". C'est souvent le rapport à la Justice qui sert de point de départ et de liant.

Puis, au fil des séances, les interventions évoluent. Les animateurs repartent de ce qui s'est passé à la séance précédente pour relancer les échanges, et continuent à renvoyer vers le groupe ce que chacune vient y dire en questionnant la similarité et la différence des expériences vécues. Les thèmes abordés ne sont pas imposés, l'expression reste libre.

A l'avant-dernière séance, les animateurs rappellent que la fin du groupe approche, et invitent les participantes à penser à ce qu'elles souhaitent encore aborder.

La dernière séance débute comme toutes les autres en repartant de la séance précédente, puis chacune tire le bilan de ce qui s'est passé dans le groupe. La question de la suite à donner à la participation au groupe de parole est aussi envisagée ; il n'est pas rare que les participantes décident de rester en contact.

● 7. En parallèle du groupe : le suivi individuel

Les objectifs du groupe de parole sont notamment:

- de favoriser le bien-être de la personne,
- de la sortir de l'isolement,
- de lui permettre de relativiser son histoire,
- de l'aider à retrouver confiance.

Au-delà de ça, le groupe a pour effet de permettre un travail individuel plus approfondi: la confrontation au regard des autres ouvre à de nouveaux points de vue, à plus de nuances, à plus de remises en question de la position tenue jusque là. Ce travail individuel est une des conditions d'entrée dans le groupe car l'expérience groupale va réveiller des pensées et des émotions potentiellement bouleversantes ; il est donc essentiel qu'un lieu où en parler existe.

Il n'est pas incompatible qu'une même personne soit à la fois thérapeute individuel et animateur de groupe, à condition de bien différencier les rôles et de poser une règle claire: ramener au groupe tout ce qui aurait été discuté sur le groupe en séances individuelles. A partir de là, il peut même être enrichissant de travailler dans les deux cadres avec les mêmes personnes, car la connaissance que l'on acquiert dans l'un permet d'aller plus loin dans l'autre. Les animateurs du groupe de parole ont d'ailleurs observé que la dynamique des groupes relevait d'une qualité différente lorsque les participantes sont toutes suivies par l'un d'eux en individuel ou lorsque ce n'est pas le cas. En outre, ils constatent que le risque d'inclure dans le groupe une participante qui ne serait pas tout à fait prête à faire cette démarche diminue fortement lorsqu'un des thérapeutes a eu l'occasion de travailler avec elle avant. Car en effet, même si des entretiens préliminaires précèdent l'entrée dans le groupe, ils ne permettent pas une approche aussi nuancée et approfondie que lorsqu'un travail individuel est en cours.

■ 4. L'expérience de l'équipe SOS Enfants ULB

Quelques thèmes qui reviennent à travers les groupes au fil des ans:

Solitude: la révélation des abus, surtout lorsque ceux-ci ont été commis par un proche (père, beau-père des enfants), entraîne des ruptures dans le couple mais aussi dans la famille élargie, notamment par rapport à la belle-famille. Les mamans se retrouvent bien souvent seules pour faire face : il y a séparation d'avec le compagnon, et parfois rejet de la belle-famille qui soutient l'abuseur. Solitude physique, matérielle, mais aussi psychique et émotionnelle: qui peut comprendre ce qu'elles vivent ? vers qui se tourner ? Le groupe offre là une réponse adéquate puisqu'un partage d'une expérience semblable à celle de l'autre est possible, ce qui brise un peu le sentiment de solitude.

Confiance: la confiance est profondément atteinte dans ces situations. Par rapport à l'autre, vis-à-vis de l'appareil judiciaire, et en soi. Puisque de tels actes sont possibles, puisque les règles sont bafouées, c'est l'humanité toute entière qui devient insécurisante : les autres ne sont plus fiables, ni soi-même puisque on n'a pas vu, on a mal choisi,

... A quoi et à qui encore se fier ? Une faible estime de soi, de même que des difficultés relationnelles, affectives et sociales peuvent alors apparaître. C'est là-dessus qu'on travaille d'abord dans le groupe.

Doute: un peu dans le même ordre d'idées, le doute s'installe souvent dans la vie des femmes que nous rencontrons. Doute sur ce qu'il convient de faire, sur les démarches à entreprendre, les réactions à avoir, mais aussi doute sur toute l'histoire passée, sur la véracité de ce qu'elles ont vécu, surtout quand c'est leur compagnon qui est l'auteur des faits. Elles se demandent alors souvent, puisqu'elles ont pu à ce point se faire abuser, quelles certitudes elles peuvent encore garder quant au reste de leur relation avec leur partenaire. Jusqu'où la trahison s'est-elle étendue ?

Fatigue, épuisement: Rongées par les abus, par le doute, la culpabilité, la course entre les différentes démarches à faire, forcées de tenir le coup pour leur(s) enfant(s) et de continuer à aller de l'avant, ces mamans dépassent souvent leurs propres limites et sont épuisées, vidées.

Honte: Honte de ce qui s'est passé, de reconnaître certains sentiments qu'elles éprouvent par rapport à l'abuseur qu'ils soient de l'ordre de l'amour (comment puis-je l'aimer encore ?), ou de la vengeance et de la haine (Je suis moi aussi un monstre puisque je ressens une telle violence). Honte de craquer, honte d'être "une mauvaise mère".

Culpabilité: De ne pas avoir vu, d'avoir mal choisi leur compagnon, de ne pas avoir pu protéger leur(s) enfant(s), de s'effondrer alors qu'elles doivent les soutenir et surtout leur montrer qu'elles tiennent le coup pour ne pas les culpabiliser, eux, d'avoir parlé.

Peur: des répercussions des abus dans leur vie et celle de leur(s) enfant(s). Pour elles : peur de ne pas se relever, peur de ne pas être adéquates dans le soutien à apporter à l'enfant, peur de ne plus pouvoir faire confiance, peur de se retrouver seules matériellement et affectivement, peur de s'effondrer ou d'être violentes, peur de ne pas être crues, entendues, soutenues par leurs proches et par la justice, peur que ça se répercute dans leur travail (à cause du temps consacré aux démarches, à cause de leur baisses de moral), ... Pour leur(s) enfant(s) : peur qu'ils développent des troubles relationnels, affectifs, des comportements d'évitement, de repli sur soi, ou d'agressivité, peur que ça entrave leur scolarité, leur développement intellectuel, peur qu'ils ne puissent pas plus tard fonder une famille, vivre une sexualité épanouissante, peur qu'ils deviennent eux-mêmes abuseurs ou se refassent abuser, peur qu'ils leur en veulent et leur reprochent ce qui s'est passé, ...

Haine, violence: à l'encontre de l'abuseur, mais aussi vis-à-vis d'elles-mêmes et de la justice. Il y a l'envie de se venger, de faire souffrir l'autre comme on souffre, de lui faire payer ce qu'il a fait aux enfants. Il y a aussi la haine, le dégoût, pour l'autre, pour soi. On se déteste de ne pas avoir vu, de s'être laissé abuser. Dans les premiers moments de la révélation, il y a un double mouvement d'effondrement et d'émergence d'une violence primitive, instinctive, animale. Puis, lorsque l'on peut sortir de l'effroi, et que l'on peut recommencer à penser, cette violence primitive évolue vers un sentiment de colère plus construit, et un désir de vengeance presque calculé : un scénario s'élabore, on imagine ce qu'on ferait à l'autre, ce qu'on lui dirait, etc.

Conflit: avec l'abuseur, avec la famille et l'entourage, avec soi. Le conflit est inter et intra personnel. Malgré l'horreur de ce qui s'est passé, une certaine ambivalence sentimentale persiste parfois, où la mère se retrouve prise entre son désir d'aider ses enfants et de rejeter l'abuseur, et son envie de continuer à croire à son couple, et de préserver le lien affectif avec son partenaire. Ce n'est pas facile à gérer, pas facile même à admettre, et une tension interne peut se développer. Ce tiraillement crée de l'inconfort, de la culpabilité, et de l'épuisement. Le fait de pouvoir exprimer cette ambivalence en groupe permet de se rendre compte qu'on n'est pas la seule à vivre ça, ce qui en soi produit déjà un effet déculpabilisant.

Relations: dans les suites d'un tel événement de vie, la question des relations que l'on va encore pouvoir établir et maintenir avec les autres se pose de manière évidente, notamment par rapport à la confiance. La manière d'envisager la séduction et la sexualité change souvent aussi. Bien souvent, les mamans n'imaginent pas pouvoir entamer une nouvelle relation avec un homme, ni avoir de la sexualité. Elles ne parviennent plus à se projeter dans l'avenir. Ceci est d'autant plus vrai lorsque ces mamans ont elles-mêmes été victimes d'abus dans leur enfance ou leur adolescence, et ont donc une image de l'homme déjà très négative à la base.

Reconnaissance: ces femmes, comme leurs enfants, ont éperdument besoin d'être reconnues pour pouvoir se reconstruire. Pour celles qui ont subi des abus, c'est aussi l'occasion d'être reconnues, souvent pour la première fois, dans cette souffrance-là également. Il est essentiel que la position de victime, tant de l'enfant abusé que de son entourage, soit clairement énoncée, non pas pour s'y enfoncer mais bien pour accéder ensuite à une autre élaboration des événements.

Excuses / Pardon: à cet égard, obtenir des aveux et des excuses de l'abuseur est important et réparateur. Mais cela n'implique bien entendu pas un pardon, qui, s'il vient, arrive souvent bien plus tard.

Accepter ce qui est: le premier sentiment est bien souvent de se dire que "ce n'est pas possible" car la confrontation à l'inimaginable appelle une réaction de défense. Cela amène parfois certaines mères à minimiser, ou même à dénier la réalité des abus, surtout lorsque cela réveille un passé douloureux. Ceci peut constituer un nouveau traumatisme pour l'enfant qui se sent abandonné par sa mère. Il importe alors de soutenir l'enfant, mais aussi sa maman, pour qu'un dialogue puisse se renouer, qui aboutisse à une meilleure compréhension et à un plus grand soutien.

Ensuite, une fois ce sentiment d'incrédulité dépassé, il y a une recherche de causes expliquant les abus. Mille et une questions se posent, et il faut des réponses. Admettre que cela a pu arriver sans raison est impossible car trop angoissant. Cela reviendrait en effet à accepter que tout peut arriver à n'importe qui et à n'importe quel moment, ce qui est hautement insécurisant (mais pourtant bien réel). Les réflexions que l'on entend souvent dans l'opinion publique du type "elle s'est fait violer parce qu'elle portait une jupe courte", relèvent de ce besoin de se sécuriser en trouvant des justifications à tout ce qui se passe de négatif (alors que lorsque quelque chose de positif survient, son côté inexplicable lui confère un aspect magique fort agréable, que personne ne vient questionner). Les abuseurs sont dans la même démarche lorsqu'ils développent des rationalisations pour justifier à leurs propres yeux et à ceux de la victime les actes qu'ils commettent ("elle n'a rien dit donc c'est qu'elle voulait bien", "il est affectueux avec moi et donc c'est lui qui demande ça" etc).

Justice: le temps judiciaire, et la lourdeur des démarches à entreprendre créent souvent un sentiment de découragement et de colère, de même que les différences de traitements et de droits entre victime et abuseur (atténuées, il est vrai, depuis la loi Franchimont).

Chapitre III

Témoignages

Chapitre III: Témoignages

Thèmes abordés dans cette partie

- 1. Madame A.
- 2. Madame L.
- 3. Madame J.
- 4. Madame S.
- 5. Quelques points communs

En vue de réaliser ce document, nous avons revu plusieurs anciennes participantes aux groupes de parole, et leur avons demandé de nous expliquer notamment ce que cette expérience groupale leur avait apporté. Les témoignages qui suivent sont directement issus de ces interviews.

■ 1. Madame A

L'abus et sa révélation: Madame A a deux enfants. Sa fille a été abusée par son mari. La révélation a entraîné une séparation du couple, et une grave crise familiale. En effet, Madame A n'a reçu aucun soutien, ni de la famille de son mari, ni de la sienne, à qui elle n'a d'ailleurs pas tout expliqué parce que c'était trop douloureux à l'époque. Des démarches judiciaires ont été entamées. Par ailleurs, notons que Madame A a elle-même été abusée dans son enfance, et que cette révélation l'a replongée dans un passé douloureux, dont elle n'avait jamais parlé. Madame A a eu connaissance de l'existence du service SOS Enfants via la police, lorsqu'elle est allée porter plainte contre le père de ses enfants. Elle a été vue par un premier intervenant qui l'a orientée vers le groupe de parole.

Ce qu'elle attendait du groupe: *"Ne plus me sentir seule, me rendre compte que d'autres souffraient autant que moi".*

Ce que le groupe lui a apporté: De son expérience, elle dira: *"Au départ c'était difficile de parler, j'écoutais beaucoup. Ecouter les autres m'a permis de relativiser parce qu'il y avait pire. On se sentait toutes coupables de ne pas avoir vu ce qui se passait plus tôt".* Elle a été suivie en parallèle en individuel par l'animatrice du groupe, ce qui lui a permis d'aller plus loin dans ses réflexions: *"c'est plus approfondi, on dit plus". "Le grand avantage du groupe, c'est de se sentir soutenue, de se rendre compte qu'on n'est pas seule. Quand c'est arrivé, je me sentais seule, incomprise. J'étais dans un état second, j'allais très mal, je n'étais plus moi-même".*

"Le groupe m'a fait beaucoup de bien, il m'a donné des outils, des conseils pour faire face. Il m'a permis de relativiser aussi, de me dire que ce n'était pas anormal d'avoir des réactions violentes".

"Ce qui nous reliait aussi, c'était l'incompréhension face à la Justice. Je ne serais pas là aujourd'hui sans le groupe et le suivi individuel. J'ai appris qu'il ne faut pas baisser les bras".

Par rapport à l'abus dont elle a jadis été victime, elle confie, soulagée: *"ça m'a fait du bien que d'autres mamans soient dans le même cas ; je n'en avais jamais parlé à personne. Je pense que c'est bien parce que ça me permet de mieux soutenir ma fille puisque je sais ce que c'est".*

Ses regrets / ses difficultés: *" C'est trop court, tout n'a pas été dit. Je reviendrais volontiers".*

■ 2. Madame L

L'abus et sa révélation: Madame L a deux enfants, sa fille a été abusée par son mari. La révélation s'est faite en deux étapes et a entraîné une séparation mais pas immédiatement. Lorsque sa fille a parlé pour la première fois, elle a en effet demandé à Madame L d'aider son papa, afin qu'il n'aille pas en prison et se fasse soigner. Afin de préserver le lien de confiance avec sa fille, Madame L a donc au départ continué à vivre avec lui. Ensuite, au moment de la deuxième révélation, Madame L a décidé de porter plainte et d'entamer une procédure de divorce. Suite à la plainte, Monsieur a directement été incarcéré. Il garde des contacts avec ses enfants, mais jamais sans la présence d'un tiers.

Madame L a eu connaissance de l'existence de notre service via les urgences de l'hôpital Saint-Pierre. Il y a d'abord eu un suivi du couple (1ère révélation), puis un travail individuel (2ème révélation). Ce n'est qu'au bout de plusieurs mois, et après plusieurs invitations de sa thérapeute, que Madame L s'est inscrite au groupe de parole.

Ses attentes: Elle est venue au groupe plus par curiosité que par réelle conviction que ça pourrait l'aider, mais elle a vite été convaincue par ce type d'approche. Au départ, elle a beaucoup écouté les autres, se tenant plus en retrait.

Par rapport à cette difficulté à prendre sa place dans le groupe, elle dit : *"C'est la première séance la plus dure parce qu'il faut expliquer un peu pourquoi on est là, oser mettre des mots là-dessus"*. Elle se sentait honteuse face au regard des autres, et coupable de ne pas avoir pu protéger sa fille.

Ce que le groupe lui a apporté: *"Je me sentais proche des autres parce que nous avons les mêmes difficultés à parler des abus. Je ne me sentais plus seule, on partageait le même vécu. On s'échangeait des trucs, en se disant, tiens, moi quand je vais mal, je fais ça ou ça... On reçoit beaucoup de soutien, il y a une véritable entraide au sein du groupe... Le grand avantage du groupe par rapport au travail individuel, c'est que dans le groupe, on peut s'exprimer comme on a envie, et puis, on n'a pas un seul avis en retour, ça ouvre plus de possibilités"*. Madame L aurait bien continué à participer au groupe ; elle est très heureuse au final d'avoir vécu cette expérience. Elle estime que cela lui a permis d'être différente avec ses enfants, et de mieux les soutenir, notamment par rapport à la Justice. *"Cela ne tournait pas rond au niveau judiciaire, dit-elle, le groupe m'a fourni des arguments pour me montrer plus critique par rapport à la façon dont ça se passait"*. *"J'ai aussi appris à me confier plus facilement, à parler plus ouvertement avec mon entourage et mes enfants, sans craindre leur réaction, leur regard. Et puis, j'ai pu relativiser un peu ce qui s'était passé d'une part, mais aussi de façon plus générale, j'ai appris à vivre les choses avec moins de stress. Je peux aussi plus facilement trouver des solutions seule, je suis plus autonome"*.

Ses regrets / ses difficultés: *"Parler était difficile au départ, et ensuite, je n'avais plus envie que ça s'arrête. J'aurais bien continué"*.

■ 3. Madame J

L'abus et sa révélation: Madame J a 4 enfants, 3 fils et 1 fille. Un de ses fils et sa fille ont été attouchés par leur père. Le couple était déjà séparé de fait lorsque les révélations ont eu lieu. Madame J a porté plainte directement. Le père a commencé par nier, puis, dans les suites de l'enquête, il a reconnu une partie des faits et a été incarcéré. Il a cependant continué à voir ses enfants. A l'heure actuelle, il est sorti de prison, et deux des enfants -dont la jeune fille abusée- ont décidé de vivre avec lui. Les poursuites judiciaires sont cependant toujours en cours, et Madame J espère obtenir enfin gain de cause, pour récupérer ses enfants d'une part, mais aussi pour prouver aux autres qu'elle avait raison de se battre.

Madame J n'a en effet reçu quasi aucun soutien de la part de sa famille, qui a pris le parti de Monsieur en la désavouant. Elle s'est directement adressée à notre service en vue de participer au groupe de parole, après être allée consulter dans une autre équipe SOS Enfants.

Ce qu'elle attendait du groupe: *"J'avais besoin de soutien face au déni du père et de ma famille, besoin de bouger, de confronter ma réalité à celle des autres, de sortir de mes idées fixes et de passer à quelque chose de concret. Je ne pensais pas que cela allait m'apporter autant, je voulais voir ce que les autres avaient vécu. Je me disais que même si ça ne m'apportait rien, au pire, je pourrais toujours aider d'autres personnes"*.

Ce que le groupe lui a apporté: *"Du soutien et une prise de recul sur ma situation. Le groupe m'a permis de m'extraire de mon quotidien et d'élargir ma vision des choses. C'était très enrichissant, même si certaines séances étaient difficiles. J'ai l'impression de m'être remise en accord avec certaines choses dans ma vie grâce au groupe, d'avoir pu faire un travail en profondeur sur moi. J'ai pris du recul, je suis sortie de la violence, j'y ai vu peu à peu plus clair, j'ai pu relativiser. Au final, je me rends compte que j'ai reçu autant que j'ai donné alors que je pensais surtout donner et pas tellement recevoir. Il y avait beaucoup de gentillesse dans le groupe, beaucoup de respect"*. Madame J insiste également sur un autre point, que les autres témoignages n'ont pas mis en avant jusqu'ici, celle de la richesse d'avoir un couple mixte d'animateurs: *"Au départ, il y avait des attaques contre lui. Mais ses réactions et sa force ont rassuré le groupe et nous ont donné une autre image de l'homme. On en voulait toutes aux hommes, on n'avait plus confiance. Il nous a aidées à passer à autre chose"*.

Ses regrets / ses difficultés: *"Les absences des autres étaient difficiles à vivre, c'était comme une trahison, un manque de respect par rapport à l'engagement pris ; je trouve que cela n'était pas assez travaillé en groupe, même si on en parlait... J'ai regretté que ça s'arrête, surtout par rapport aux contacts créés avec les autres. On avait dit qu'on se reverrait, mais ça ne s'est pas fait"*.

■ 4. Madame S

Les abus et leur révélation : Madame S a 2 filles. La plus grande a été abusée par son papa. Elle a parlé à des copines de classe qui ont révélé les abus à Madame, qui a immédiatement cru sa fille, et a mis son compagnon dehors, malgré des sentiments très forts pour lui, dont elle s'est ensuite sentie coupable (comment puis-je l'aimer encore ?). Il est allé se dénoncer de lui-même à la police, et n'a plus pu voir ses enfants. De grosses tensions familiales s'en sont suivies, surtout entre Madame et sa belle-famille. Monsieur a ensuite pu rétablir provisoirement des contacts avec ses filles, qui étaient elles-mêmes très en demande de le retrouver, se montrant même par moments agressives envers leur mère "qui les empêchait de le voir". Des expertises ont eu lieu afin de déterminer le bien des enfants. Puis le procès s'est déroulé, et Monsieur a été condamné à 3 ans avec sursis dont 1 ferme, et à un dédommagement financier. Les contacts ont été interdits, au grand soulagement de Madame S. Se sentant fort seule dans cette situation, Madame S a cherché pendant un an un espace de parole où s'exprimer avant de nous trouver. Elle se disait qu'il existe tellement de groupes de parole qu'il devait bien y en avoir un pour des mamans d'enfants abusés. Lorsque nous l'avons revue, elle a exprimé le regret que notre action ne soit pas plus connue, et ne fasse pas des "jeunes" dans d'autres équipes ... A bon entendeur ...

Ce qu'elle attendait du groupe : *"J'avais besoin de contacts avec des gens auxquels c'était arrivé, partager une même expérience, me dire que ce n'était pas arrivé qu'à moi ... relativiser, me libérer de mes émotions".*

Ce que le groupe lui a apporté : *"Voir la souffrance des autres, et des situations pires que la mienne, m'a calmée tant au niveau émotionnel qu'au niveau de la gestion des démarches judiciaires ... j'ai pu prendre du recul, me rendre compte de la chance que j'avais dans mon malheur, me décentrer de mon nombril. Après le groupe, j'avais l'impression de mieux comprendre ce qui s'était passé, de mieux gérer mes émotions, ma colère surtout. J'ai appris à mettre les réactions à chaud de côté, à y aller doucement, notamment par rapport à l'envie de faire justice soi-même".*

Ses regrets / ses difficultés : *"Les séances étaient trop espacées, et j'avais le sentiment que tout n'avait jamais été dit, qu'on manquait de temps".*

■ 5. Quelques points communs chez ces participantes

En termes de sentiments :

- culpabilité
- honte
- colère, sentiments violents
- désespoir
- incompréhension
- difficultés à en parler
- sentiment de solitude, notamment dû au manque de soutien reçu de l'entourage

En termes d'attentes :

- se sentir moins seules
- se confronter à d'autres réalités
- partager un même vécu
- obtenir du soutien moral
- relativiser, prendre du recul

En termes d'apports :

- le sentiment de ne plus être seules
- le sentiment d'avoir pu partager une expérience semblable
- l'obtention d'un soutien moral
- l'échange de "trucs" pour s'en sortir
- une meilleure compréhension des rouages judiciaires
- la capacité de relativiser et de prendre du recul
- la libération de sentiments violents et de la culpabilité liée à cette violence

La relativement grande concordance entre les attentes et les apports nous permet de confirmer l'utilité des groupes de parole comme soutiens efficaces pour les mères d'enfants victimes d'abus sexuels.

En termes de regrets / de difficultés:

- une certaine difficulté à terminer le groupe, désir inassouvi de maintenir le contact, de poursuivre les échanges et rester dans une démarche contenante
- le sentiment que tout n'a peut-être pas été dit.

Chapitre IV

Guide pratique

Chapitre IV: Guide pratique

Thèmes abordés dans cette partie

- 1. Liste des équipes SOS Enfants
- 2. Bureaux d'assistance aux victimes
- 3. Autres ressources

Devant le manque d'information et de diffusion sur ce qui existe en Belgique francophone pour venir en aide non seulement aux enfants maltraités ou abusés sexuellement mais surtout à leurs parents, nous avons souhaité établir un petit annuaire des ressources existantes, qui ne se veut pas exhaustif, et que nous espérons pouvoir élargir au fil des ans.

■ 1. Liste des équipes SOS Enfants

● Bruxelles

SOS Enfants ULB - CHU Saint-Pierre

Bâtiment 200 - 8ème étage

Rue Haute 322

1000 Bruxelles

tél.: 02/535.34.25 / fax: 02/535.48.86

Equipe anténatale ULB - CHU Saint-Pierre

Bâtiment 200 - Consultation prénatale O.N.E.

Rue Haute 322

1000 Bruxelles

tél.: 02/535.47.13

SOS Enfants - Famille Saint-Luc

Place J.B. Carnoy 16

1000 Bruxelles

tél.: 02/764.20.90 / fax 02/764.89.56

● Brabant Wallon

SOS Enfance Brabant Wallon

Equipe Enfants-Parents

Rue J. Berger 13

1470 Genappe

tél.: 067/79.00.99 / fax 067/79.03.66

● Liège

SOS Enfants - Aide et prévention Ulg

Rue de la Liberté 56

4020 Liège

tél.: 04/342.27.25 / fax 04/342.76.35

Equipe anténatale Ulg (APALEM) - Consultation prénatale O.N.E. - CHU La Citadelle

Boulevard du XIIè de Ligne 1

4000 Liège

tél.: 04/225.65.65 / fax 04/225.65.64

● **Montegnée**

SOS Famille - Centre Hospitalier Chrétien - Clinique de l'Espérance

Rue Saint-Nicolas 447

4420 Montegnée

tél.: 04/224.98.56 - fax 04/224.98.56

● **Huy**

Centre régional de recherche et d'actions sociales sur les problématiques familiales (CRAF)

Rue Portelette 31

4500 Huy

tél.: 085/25.02.28 - fax 085/71.03.29

● **Verviers**

SOS Enfants -Parents (AEDAV)

Avenue Hanlet 6

4800 Verviers

tél.: 087/22.55.22 - fax 087/29.36.69

● **Luxembourg**

Equipe pluridisciplinaire Luxembourg

Grand'Rue 47

6800 Libramont

tél.: 061/22.24.60 - fax 061/22.54.45

● **Namur**

SOS Parenfants

Rue Saint-Nicolas 84

5000 Namur

tél.: 081/22.54.15 - fax 081/23.06.89

Equipe anténatale - Centre hospitalier régional

Avenue Albert 1er 185

5000 Namur

tél.: 081/72.71.80

● **Ciney**

Service d'aide et d'intervention locales pour les enfants et les familles (SAILFE)

Rempart de la Tour 29

5590 Ciney

● **Mouscron Tournai**

SOS Parents - Enfants

Avenue du Château 17

7700 Mouscron

tél.: 056/34.70.14 - fax 056/34.61.70

Antenne de Tournai

Rue de l'école 7

7500 Tournai

tél.: 069/84.84.05 - fax 069/84.14.87

● **Charleroi**

Aide et prévention Enfants - Parents

Rue de la Broucheterre 41

6000 Charleroi

tél.: 071/33.25.81 - fax 071/33.23.71

● **Mons**

SOS Enfants Mons - Borinage

Rue des Ecoliers 23

7000 Mons

065/36.11.36 fax 065/33.77.55

● **La Louvière**

Aide et prévention Enfants - Parents A.P.E.P du Centre

Avenue des Croix de Feu 1/29

7100 La Louvière

tél.: 064/22.41.41 - fax 064/26.63.78

■ **2. Bureaux d'assistance policière aux victimes**

1000 Bruxelles

Monsieur Godefroid

Rue du Lombard 26

tél.: 02/517.97.70 (ext 540)

1030 Bruxelles

Rue Royale Sainte-Marie 163

tél.: 02/215.54.80

1040 Bruxelles

Madame Mali, Monsieur Vandeveldde

Chaussée Saint-Pierre 122

tél.: 02/627.28.36 ou 02/627.28.43

1050 Bruxelles

Madame Anciaux

Rue du Collège 1

tél.: 02/515.71.11

1060 Bruxelles

Monsieur Vantes

Parvis de Saint-Gilles 1

tél.: 02/559.85.75

1070 Bruxelles

Madame Buyl

Rue Démosthène 40

tél.: 02/559.80.37

1080 Bruxelles

Mesdames Delmulle et Delcourt

Rue du Niveau 23

tél.: 02/411.45.84

1190 Bruxelles

Mesdames Marchal et Hennau
Rue de Liège 1
tél.: 02/370.23.30 ou 02/370.23.31

1410 Waterloo

Service d'Assistance aux Victimes
Rue François Libert 28
tél.: 02/352.99.53

7180 Seneffe

SAPV Service d'Assistance Policière aux Victimes - police de Mariemont
Rue des Canadiens 15
tél.: 064/52.17.70

7390 Quaregnon

Service d'Assistance aux Victimes de la Zone de Police Boraine
Rue Carnot 3
tél.: 065/45.06.91

■ 3. Aide sociale aux Justiciables (ASJ)**1000 Bruxelles**

ASJ Bxl II
Rue Haute 314
tél.: 02/537.66.10

1060 Bruxelles

" Autrement "
Chaussée de Waterloo 41
tél.: 02/534.28.44

1400 Nivelles

" La Touline "
Rue Saint-Anne 5
tél.: 067/22.03.08

4000 Liège

Liège I
En Feronstrée 129
tél.: 04/223.43.18

4040 Herstal

Liège II
Rue Saint-Lambert 84
tél.: 04/264.91.82

4500 Huy

Rue Rioul 22
tél.: 085/21.65.65

4800 Verviers

Rue de la Chapelle 69
tél.: 087/33.60.89

5000 Namur

Rue Armée Grouchy 20 b
tél.: 081/74.08.14

5500 Dinant

Rue P.J.Lion 5
tél.: 082/22.73.78

6000 Charleroi

" Espace Libre "
Rue Léon Bernus 27
tél.: 071/30.56.70

6700 Arlon

Place des Fusillés
tél.: 063/22.04.32

6800 Libramont

Place Communale 21-25
tél.: 061/29.24.95

7000 Mons

Chaussée de Roeulx 51
tél.: 065/35.53.93

7500 Tournai

Rue de la Citadelle 135
tél.: 069/21.10.24

■ 4. Autres ressources**● Bruxelles****SOS Inceste Belgique**

Rue Jean Paquot 65A
1050 Bruxelles
tél.: 02/646.60.73

SPA Service de prévention et d'accompagnement des victimes d'agression

Rue de la Buanderie 1
1000 Bruxelles
tél.: 02/546.22.90

CTT Centre de Traitement des Traumas

Place Brugmann 29 bte 9
1050 Bruxelles
tél.: 02/349.56.39

● Province**ORS Service d'Aide aux Victimes**

Rue Léon Bernus 27
6000 Charleroi
tél.: 071/30.56.70

CAV Centre d'Aide aux Victimes

Rue Tumelaire 80
6000 Charleroi
tél.: 071/86.15.12

■ 5. Formateurs

Nous souhaitons ici mentionner quelques-uns des formateurs qui peuvent être consultés dans le domaine de l'animation des groupes de parole, avec lesquels nous avons eu la chance de collaborer, ou qui nous ont inspirés.

Jacques Roisin, Anne Maskens et Charles Coulon en Belgique,

Gilles Delauriers au Canada,

Marie Frédérique Bacqué en France.

Enfin, ce petit annuaire nous amène également à pointer les manques dans ce domaine, et nous ne pouvons que penser que ce petit fascicule, et la réflexion commune que nous avons menée ensemble au long de ces pages, permettra une plus grande sensibilisation à cette cause, et un dégagement de nouveaux moyens pour y répondre.

Chapitre V

Bibliographie

Chapitre V: Bibliographie

Thèmes abordés dans cette partie

- 1. Autour des groupes
- 2. Autour de l'abus sexuel et de sa révélation
- 3. Autour de la transmission transgénérationnelle
- 4. Autour de la contenance maternelle

Enfin, pour les "mordus" qui souhaiteraient aller plus loin dans la réflexion, quelques ouvrages à consulter, choisis subjectivement parmi d'autres tout aussi bons.

■ 1. Autour des groupes

- Anzieu, D. (1999) "Le groupe et l'inconscient: l'imaginaire groupal", Dunod, Paris.
- Anzieu, D. & Martin, J-Y. (1968) "La dynamique des groupes restreints", Presses Universitaires de France, Paris.
- Guimon, J. (2001) "Introduction aux thérapies de groupe, théories, techniques et programmes", Masson, Paris.
- Kaës, R. (1993) "Le groupe et le sujet du groupe", Dunod, Paris
- Lopez, G. & Sabouraud-Séguin, A. (1998) "Psychothérapie des victimes", Dunod, Paris.
- Moreno, J-L. (1985) "Psychothérapie de groupe et psychodrame", Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris.

■ 2. Autour de l'abus sexuel et de sa révélation

- Bonnet, C. (1999) "L'enfant cassé", Albin Michel, Paris.
- Caroli, F. (1999) "Sexualité agie entre enfants et adultes", Editions Frison-Roche, Paris.
- Castro, D. & Coll. (1995) "Incestes", L'Esprit du Temps, Presses Universitaires de France, Paris.
- Crivillé, A. & al. (1994) "L'inceste", Dunod, Paris.
- Debruyne, I. & Verspecht, Th. (2003) "Les abus sexuels expliqués aux enfants", Jourdan le Clercq Editions, Bruxelles.
- Fantì, S. (1993) "Le désir d'inceste", Buchet/Chastel, Paris.
- Gabel, M. (1992) "Les enfants victimes d'abus sexuels", Presses Universitaires de France, Paris.
- Gabel, M. ; Lebovici, S. & Mazet, Ph. (1995) "Le traumatisme de l'inceste", Presses Universitaires de France, Paris.
- Haesevoets, Y-H L. (1997) "L'enfant victime d'inceste, de la séduction traumatique à la violence sexuelle", Collection Oxalis, De Boeck Université, Bruxelles.
- Haesevoets, Y-H L. (2000) "L'enfant en questions, de la parole à l'épreuve du doute dans les allégations d'abus sexuels", Collection Oxalis, De Boeck Université, Bruxelles.
- Hayez, J Y. (1992) "Les abus sexuels sur des mineurs d'âge: inceste et abus sexuel extrafamilial", Psychiatrie de l'enfant, XXXV, 1, Presses Universitaires de France, Paris.
- Hayez, J Y & De Becker, E. (1997) "L'enfant victime d'abus sexuel et sa famille, évaluation et traitement", Monographies de la psychiatrie de l'enfant, Presses Universitaires de France, Paris.
- Héritier, F. ; Cyrulnik, B. & Naouri, A. (2000) "De l'inceste", Poches Odile Jacob, Paris.
- Miller, A. (1986) "L'enfant sous terre: l'ignorance de l'adulte et son prix", Aubier, Paris.
- Racamier, P-C. (1995) "L'inceste et l'incestuel", Les Editions du Collège, Paris.
- Razon, L. (1996) "Enigme de l'inceste, du fantasme à la réalité", Editions Denoël, Paris.
- Zucchelli, E. (1990) "L'enfance violée", Plume, Paris.

■ 3. Autour de la transmission transgénérationnelle

- Abraham, N. & Torok, M. (1978) " L'écorce et le noyau ", Editions Aubier Montaigne, Paris.
- Ciccone, A. (1999) " La transmission psychique inconsciente ", Dunod, Paris.
- Ciccone, A. & Lhopital, M. (2001) " Naissance à la vie psychique, 2ème édition ", Dunod, Paris.
- Tisseron, S. & Coll. (1995) " Le psychisme à l'épreuve des générations, clinique du fantôme ", Dunod, Paris.

■ 4. Autour de la contenance maternelle

- Bion, W.R. (1979) "Aux sources de l'expérience", Presses Universitaires de France, Paris.
- Bydlowski, M. (1997) "La dette de vie, itinéraire psychanalytique de la maternité", Le Fil Rouge, Presses Universitaires de France, Paris.
- Bydlowski, M. (2000) "Je rêve d'un enfant: l'expérience intérieure de la maternité", Odile Jacob, Paris.
- Ciccone, A. & Lhopital, M. (2001) "Naissance à la vie psychique, 2ème édition", Dunod, Paris.
- Delaisi de Parseval, G. (1997) "La part de la mère", Odile Jacob, Paris.
- Delassus, J-M. (1998) "Devenir mère, histoire secrète de la maternité", Dunod, Paris.
- Greiner, G. (2000) "Fonctions maternelle et paternelle", Erès, Ramonville Saint-Agne.
- Stern, D. (1997) "La constellation maternelle", Calmann-Lévy, Paris.
- Winnicott, D. (1969) "De la pédiatrie à la psychanalyse", Editions Payot, Paris.

